
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 13 janvier 2023**

| Nombre de Membres | |
|---------------------------|----|
| En exercice : | 23 |
| Présent au Conseil : | 19 |
| Ayant pris part au vote : | 23 |

L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 09/01/2023 |
| Date d'affichage |
| 20/01/2023 |

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Guillaume Bouhin, Frédéric Dole à Léonie Schneider. Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.

Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-01-002

OBJET : Recrutement d'un vacataire pour le tri des archives communales.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant qu'en raison de la nécessité de trier les archives des communes de Levier et Labergement du Navois, il y a lieu d'engager un agent.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un emploi de catégorie C et percevra un traitement correspondant à l'échelon 06 du grade d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, soit indice brut 404 dans la proportion de 35/35^{ème}.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDENT

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230113-2023_01_002-DE



Article 1 :

D'autoriser le Maire à recruter 1 vacataire pour une durée d'un mois pour le tri des archives des communes de Levier et Labergement-du-Navois.

Article 2 :

De fixer la rémunération de chaque vacation :

- Sur la base d'un taux horaire brut de 11.67€.

Article 3 :

De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2023

- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230113-2023_01_002-DE

